

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le cinq décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M DUEZ Jean Pierre, maire

Présents : M DUEZ Mmes CHARLASSIER - JANVIER ESPINOLA
MM MOURLOT – VILLENEUVE – GAUTIER – ARCHAT - GOURDON - GRENIER

Excusé : M. TREMBLO pouvoir à M. DUEZ
Mme BROSSARD pouvoir à Mme CHARLASSIER
Mme CLEMENCEAU pouvoir à M VILLENEUVE
Mme CHATEAU pouvoir à M MOURLOT

Absents : Mme LEVY DUMAS et M. LEVY

Secrétaire de séance M. GRENIER

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 NOVEMBRE 2011

Le compte rendu de la réunion du 7 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR HYGIENNE ET SECURITE POUR LE PERSONNEL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur DURAND, ingénieur prévention du Centre de Gestion a remis son rapport. Avec l'aide de ce document Monsieur MOURLOT présente le règlement intérieur hygiène et sécurité. Après discussion le Conseil à l'unanimité approuve et valide ce document qui sera signé et remis par chaque agent. Ce règlement entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2012.

PARTICIPATION VOIES ET RESEAUX POUR TERRAINS « LA POINTE »

Monsieur le Maire présente une demande de la société I. G. C. concernant l'implantation de 6 maisons au lieu dit « La Pointe ». Ce projet nécessite un bouclage du réseau d'eau pour un montant de 7 802,00 € HT Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis sous réserve de la participation financière.

LOYER DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire fait le compte rendu de sa visite à Monsieur DEHEN représentant l'Association Diocésaine de Bordeaux concernant la modification du bail du presbytère. Le nouveau bail est consenti et accepté pour une durée de une année, qui commencera à courir le 1^{er} janvier 2012, renouvelable par tacite reconduction. Le loyer sera révisé annuellement au 1^{er} janvier suivant l'indice de référence des loyers de l'INSEE du 3^{ème} trimestre, et ceci à compter du 1^{er} janvier 2012. En conséquence, pour 2012, le loyer annuel a été fixé à 576,92 €. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le nouveau bail et autorise le Maire à signer ce document.

LOYER DU LOGEMENT DE L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de sa séance du 6 décembre 2010, l'article « REVISION DU LOYER » avait été modifié et, précisée que le loyer sera révisé annuellement au 1^{er} janvier suivant l'indice de référence des loyers de l'INSEE du 3^{ème} trimestre. Le Conseil décide à l'unanimité que le loyer mensuel du logement de l'école sera de 229,31 €.

POINT SUR LES FINANCES

Afin de régulariser certains comptes Monsieur le Maire propose de prendre une délibération comme suit :

INVESTISSEMENT

	Dépenses		
Compte		Opération	
2185		10001	- 2 000
21534		10003	+ 1 500
020		Dépenses imprévues	+ 500
2031		10004	- 3 500
21312		10002	+ 1 186
21735		10002	+ 1 089
2151		10003	+ 1 225

FONCTIONNEMENT

	Dépenses		
Chapitre		Compte	
012		6453	+ 133
66		6615	+ 3
65		6533	- 136

Monsieur MOURLOT fait le point sur les finances. En investissement tous les achats de matériels ont été réalisés ainsi que les différents travaux de bâtiments (peintures, toitures et mis aux normes) et de voiries. Il reste l'espace cinéraire pour un montant de 5 405,92 € qui devrait être réalisé fin décembre. En fonctionnement, la situation est bonne et conforme aux prévisions.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président de la Communauté de Communes de Blaye relatif aux pouvoirs de police spéciale pour la gestion des déchets et de l'assainissement. Monsieur le Président regrette que certains maires se soient opposés au transfert en matière d'assainissement et de gestion des déchets et trouve que cette situation n'est pas efficace pour assurer ces pouvoirs.

Madame CHARLASSIER fait le compte rendu de la réunion cantine. Les parents sont dans l'ensemble satisfaits des repas servis aux enfants. Monsieur le Maire souhaite que soit rajouté une portion de fromage deux fois par semaine, une estimation est demandée au traiteur.

Lors du Conseil des Sages il a été décidé d'élaborer un recueil sur la vie autour de l'école, d'autrefois à maintenant et ceci grâce aux souvenirs des anciens.

Rappel Vous êtes nouveau résident dans notre commune. En 2012, nous aurons des élections présidentiels et législatives. Pensez à vous faire inscrire sur les listes électorales auprès de la mairie, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Exceptionnellement le 31 décembre 2011 le secrétariat sera ouvert de 10 h à 12 h.

La séance a été levée à 20 heures 40

Prochaine réunion le 9 janvier 2012 à 19 heures